Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_111-DE

Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_111

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (37) :
STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, COLLEAUX David, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (8) :
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (4) :
MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Finances - DM 1 - Equipements aquatiques

Objet : Finances - Budget Equipements Aquatiques - DM 1 – Complément budgétaire relatif à la masse salariale au chapitre 012

Madame la vice-présidente indique qu'au regard de la projection de l'exécution budgétaire de fin d'année un complément de crédits est indispensable au chapitre 012 rémunérations. En effet, pour permettre la continuité du service à la piscine de Guer, la collectivité doit remplacer les agents absents.

Ainsi, il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur un complément de crédit d'un montant de 20 000€ pour permettre d'honorer le solde des rémunérations sur la fin d'année.

Finances Budget Equipements Aquatiques - DM 1 – section de fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_111-DE

FONCTIONNEMENT				
DF/012/64111 REMUNERATION PRINCIPALE RF/75/757363 AUTRES PRODUITS DE GESTION		20 000		20 000
TOTAL		20 000€		20 000€
INVESTISSEMENT				
TOTAL				

TOTAL GENERAL		20 000€		20 000€

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA DECISION MODIFICATIVE telle que décrite ci-dessus,
- L'AUTORISATION DU PRESIDENT ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

